

SOCLE SOCIAL COMMUN (PARTIE 3)

Après avoir signé les 2 premiers accords (Santé et Prévoyance) du nouveau socle social commun, la CFE-CGC débute les travaux sur la structure de rémunération.

Un premier GRP (groupe de réflexion paritaire) s'est tenu le 08 mars 2023 et a permis de poser la problématique de notre système de paye.

La direction, avec l'aide d'un cabinet de conseil RH, confirme que celui-ci est d'une extrême complexité, mais en lien avec notre historique social riche. L'objectif est donc d'essayer de simplifier cette structure de paye.

PÉRIMÈTRE DE LA NÉGOCIATION :

- Renault sas

ÉLÉMENTS DE LA NÉGOCIATION :

- Le modes de calcul des allocations vacances et de fin d'année.
- La prime d'ancienneté.
- Le salaire minimum hiérarchisé.
- La méthode d'intégration des différentes primes et le contenu des différentes primes.

DATES DE LA NÉGOCIATION :

- 17 mars et 20 avril 2023.

Contact

INTERCENTRE RENAULT
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

Structure de rémunération



LE CONTEXTE

La mise en place de la nouvelle convention collective de la Métallurgie implique des modifications de certains éléments constituant la rémunération. Par exemple, la disparition des coefficients dès le 1^{er} janvier 2024, impactera le mode de calcul de certaines primes pour les APR et les ETAM.

À ceci vient s'ajouter la très grande diversité des primes (+100 primes différentes) alors qu'un bon nombre d'entre elles ne sont plus utilisées.

L'AVIS DE LA CFE-CGC

Face au contexte, la CFE-CGC considère qu'il est nécessaire d'anticiper ces changements et de simplifier le système actuel de rémunération.

Lors de ce GRP, la CFE-CGC a d'ores et déjà insisté ces les 3 points suivants :

- **Aucun impact sur la rémunération de l'ensemble des salariés du Groupe.** C'est également un des engagements pris par la direction, nous serons donc vigilants.
- **Les choses doivent être BIEN FAITES et SANS PRÉCIPITATION.** Il est urgent de prendre son temps sur le planning d'application.
- **La formation de l'ensemble de la ligne managériale est indispensable** afin qu'il puisse répondre aux mieux aux interrogations des salariés. Nous proposons la mise en place d'un mécanisme de hotline spécifique à disposition des salariés afin de répondre à leurs questions.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI
www.cfecgc-intercentre-renault.fr

